

Promotion des activités communautaires

La Communauté rurale Beaubassin-est prépare une liste d'activités communautaires de la région et la soumet aux journaux et aux radios de la région afin d'en faire la publicité dans les chroniques gratuites. Tout organisme communautaire qui organise une activité communautaire doit soumettre les détails de l'activité par écrit à l'agent communautaire au plus tard le jeudi midi avant la semaine ciblée pour l'annonce. Les activités communautaires soumises sont également diffusées sur le « Calendrier communautaire » du site Web, sur le babillard de la Mairie et sont envoyées par courriel aux responsables des organismes communautaires.